

350 - Prévention des maladies infectieuses

350 - Prévention des maladies infectieuses - Propositions financières - Budget primitif 2019

Rapport n° CD/2018/078

Service Chef de file :

I3 - Service des actions de prévention sanitaire

Service(s) associé(s) :

Résumé :

L'action départementale en matière de santé et de prévention des maladies infectieuses est large.

Le Département du Bas Rhin agit, sur délégation de l'Etat, dans de nombreux domaines relatifs à la prévention des maladies infectieuses :

- le dispositif de prévention et de dépistage de la tuberculose au sein du Centre de lutte antituberculeuse (CLAT67) qui assure la prévention et le suivi médical de tout patient au contact de ce risque,
- la prévention vaccinale des maladies infectieuses par la fourniture de vaccins et la prise en charge des vacations médicales pour les structures de prévention (dont le Centre de lutte antituberculeuse) et les séances de vaccination dites « de mairie », selon les recommandations du calendrier vaccinal en vigueur,
- la prévention primaire des cancers (sein, col de l'utérus, colorectal...) au moyen du soutien financier apporté aux structures associatives locales de gestion qui œuvrent dans ce domaine.

La prévention en matière de santé se matérialise également dans le cadre des compétences du Département en matière de lutte contre les moustiques, dans le soutien au Syndicat mixte de lutte contre les moustiques du Bas-Rhin.

Dans son engagement en faveur de la lutte contre la pauvreté, le Département soutient également Médecins du monde pour les actions menées à destination des personnes en situation de grande précarité et de l'Union Départementale des donneurs de sang (UD67) qui œuvre pour répondre aux besoins en sang qui restent une priorité en santé publique.

Il est proposé au Conseil Départemental de décider de l'inscription des crédits de l'axe d'intervention 350 – Prévention des maladies infectieuses, au Budget primitif 2019.

Récapitulatif des montants proposés en dépenses par mode d'action :

D/R	Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif voté 2018	Projet Budget Primitif 2019
D	35010	F	Prévention dépistage	439 966,00	441 566,00
D	35020	F	Vaccination	37 258,00	37 258,00
D	35030	F	Subventions aux associations pour la prévention médico-sociale	13 000,00	13 000,00

D	35030	I	Subventions aux associations pour la prévention médico-sociale	10 000,00	25 000,00
			TOTAL	500 224,00	516 824,00

Récapitulatif des montants proposés en recettes par mode d'action :

D/R	Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif voté 2018	Projet Budget Primitif 2019
R	35010	F	Prévention dépistage	2 500,00	1 000,00
R	35030	F	Subventions aux associations pour la prévention médico-sociale	2 000,00	2 000,00
			TOTAL	4 500,00	3 000,00

Le Département du Bas-Rhin dispose depuis le 1er janvier 2004 d'une délégation de compétence de l'Etat pour l'exercice des missions de prévention sanitaire dans les domaines de la prévention et du dépistage de la tuberculose et dans le domaine de la prévention vaccinale.

Ces compétences exercées depuis les premières lois de décentralisation de 1982/83 et reconduites le 1^{er} janvier 2004 sont complémentaires des missions exercées dans le domaine de l'insertion et plus largement dans le champ de l'action sociale. Ceci permet au Département de disposer d'un panel d'outils pour favoriser une prise en charge globale des situations individuelles rencontrant une problématique de santé, qui est un facteur majeur de précarité et qui peut constituer un frein à l'insertion.

Les actions de prévention menées dans le cadre de ces missions répondent à des priorités de santé publique locales et nationales, et s'appuient sur des dispositifs performants de proximité mis en place par la collectivité (ex. : Centre de lutte antituberculeuse du Bas-Rhin) en parfaite complémentarité et coordination avec les structures de soins publiques ou libérales et l'ensemble du dispositif de droit commun.

Ces actions concourent au déploiement des politiques publiques menées par la collectivité notamment dans le domaine de la petite enfance, de l'insertion, de la prise en charge de la dépendance et favorisent l'accès à la prévention et aux soins pour toutes les populations, dont les plus précaires.

Concernant la prévention primaire des cancers au bénéfice de la population alsacienne, la participation du Département s'inscrit dans une action de santé publique multi-partenariale de soutien aux campagnes de dépistage, dans laquelle il intervient de manière volontariste et apporte son concours financier aux projets portés par les structures compétentes qui œuvrent dans ce domaine et qui assurent l'organisation locale de la prévention.

La proposition de budget primitif 2019 fait apparaître une augmentation de 1 600,00 € par rapport à celui voté pour 2018. Cette différence correspond à l'augmentation de 2 000,00 € des frais de maintenance pour un équipement radiologique du centre de dépistage de la tuberculose qui n'est plus sous garantie et à la baisse concomitante de 400,00 € des frais de destruction des déchets de soins.

La baisse des recettes s'explique par une diminution des demandes de clichés radiologiques des services de médecine du travail.

35010 – Prévention dépistage

Crédits proposés au BP 2019 :

Fonctionnement 441 566,00 € - Recettes prévisionnelles 1 000,00 €

Ce mode d'action comporte :

- Le Centre de lutte antituberculeuse (CLAT67), service du Département, qui regroupe le Centre de dépistage de la tuberculose de Strasbourg (CDT), les consultations de dispensaire réparties sur le territoire du Bas-Rhin (Haguenau, Molsheim, Saverne, Sélestat et Wissembourg) et les actions de l'Unité mobile de dépistage (UMD) qui va au-devant des patients (Centres de détention, établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, foyers d'hébergement).

Pour 2017, 117 déclarations de cas de tuberculose ont été recensés (78 hommes et 39 femmes) et 7 028 patients ont été suivis, lors de 16 671 consultations individuelles. 8 500 radios ont été réalisées dans le cadre de la lutte contre la tuberculose.

Le budget qui est proposé pour ce mode d'action permettra la rémunération des vacations des médecins spécialistes en pneumologie, acteurs indispensables des consultations déployées par le Centre de lutte antituberculeuse du Bas-Rhin et la prise en charge de frais de biologie. La partie consacrée à l'entretien du matériel de radiologie permettra d'effectuer la maintenance obligatoire des installations et leur réactualisation pour répondre aux normes en vigueur. L'augmentation à hauteur de 1 600,00 € de ce mode d'action correspond à la fin de garantie d'un équipement radiologique du centre de dépistage de la tuberculose et à la baisse concomitante de 400,00 € des frais de destruction des déchets de soins.

- La prévention primaire des cancers par le soutien financier apporté aux structures associatives de gestion qui œuvrent dans le domaine du dépistage du cancer du sein, du col de l'utérus et du cancer colorectal.

L'ensemble de ces actions mobilise un montant total de crédits qui s'élèverait à 441 566,00 €.

Le Centre de dépistage de la tuberculose offre la possibilité aux médecins du travail de faire passer des radios du thorax aux employés des diverses entreprises dépendant de leurs portefeuilles. Seules les radios non obligatoires et ne faisant pas partie de la liste des métiers à risques infectieux sont facturées par le Département au tarif nomenclaturé de la Sécurité Sociale.

Les recettes perçues dans le cadre de ce dispositif s'élèveraient à 1 000,00 € pour 2019.

35020 – Vaccination

Crédits proposés au BP 2019 : Fonctionnement 37 258,00 €

Cette mission permet au Département, sur délégation de l'Etat, de participer à la couverture vaccinale de la population et des personnes à risques et/ou en difficultés d'accès aux soins, en complémentarité avec les actions vaccinales du service de Protection maternelle et infantile. A ce titre, le Département prend en charge la rémunération des médecins vaccinateurs et fournit les vaccins nécessaires aux séances de vaccination dites « de mairie ».

En 2017, 1 172 doses de vaccins ont été fournies pour les vaccinations du Centre de lutte antituberculeuse et réalisées lors des séances « de mairie ».

Ces actions mobilisent un montant total de crédits qui s'élèverait à 37 258,00 € pour 2019.

35030 – Subventions aux associations pour la prévention médico-sociale

Crédits proposés au BP 2019 : Fonctionnement 13 000,00 €
Investissement 25 000,00 € - Recettes prévisionnelles 2 000,00 €

Le Département soutient des associations qui œuvrent dans le domaine médico-social et de la prévention sanitaire.

Ces propositions de crédits concernent les actions menées par Médecins du monde à destination des publics en grande précarité pour contribuer à favoriser l'accès aux soins et à la prévention dont la prévention de la tuberculose.

Les actions déployées par Médecins du monde se déclinent sur 2 dispositifs :

- Le Centre d'accueil de soins et d'orientation (CASO)
- Les missions mobiles de soins de proximité (mission en direction des personnes sans abri et mission « bidonville »).

Un montant de 6 680,00 € est budgété en faveur cette association pour 2019.

Les crédits inscrits au Budget prévisionnel 2019 consacrés à la prévention médico-sociale intègrent une anticipation de l'augmentation des besoins de l'association Médecins du monde pour faire face à la demande et contribuer à assurer le fonctionnement du Centre d'Accueil et de Soins (CASO) et des missions mobiles de soins de proximité (maraudes, clinique mobile) ainsi que des interventions autour de la réduction des risques.

Le Département soutient également, à hauteur de 3 192,00 €, l'activité de l'Union départementale des donneurs de sang (UD67) pour son action identifiée comme une priorité de santé publique.

Ces propositions de subventions mobilisent un montant total de crédits qui s'élèverait à 13 000,00 €.

Dans le cadre de la loi n° 64-1246 du 16 décembre 1964, modifiée en 2004, le Département est responsable de la surveillance et de la lutte contre les moustiques qui constituent une menace pour la santé de la population.

En l'occurrence dans le Bas-Rhin, le moustique-tigre (*Aedes albopictus*) est implanté depuis 2015 et constitue un vecteur potentiel de transmission de maladie comme la dengue, le chikungunya,....

Depuis cette date, le Département du Bas-Rhin a confié les opérations de surveillance et de lutte contre ce moustique à un opérateur public, le Syndicat mixte de lutte contre les moustiques du Bas-Rhin. En prévision de dépenses pour des équipements de lutte contre ces moustiques, il est proposé d'inscrire des crédits d'investissement à hauteur de 25 000,00 € pour 2019.

Ces crédits sont complémentaires au financement des actions de surveillance et de lutte contre les moustiques prévues en fonctionnement pour l'année 2019 dans l'axe 745 "Préservation et Développement des Espaces Naturels".

La Commission de l'emploi, de l'insertion et du logement a émis un avis favorable à ces propositions le 26 novembre 2018.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2019 de l'axe d'intervention 350 - Prévention des maladies infectieuses, à savoir :

- 35010 Prévention dépistage : Fonctionnement 441 566,00 € -
Recettes prévisionnelles 1 000,00 €,
- 35020 Vaccination : Fonctionnement : 37 258,00 €,
- 35030 Subventions aux associations pour la prévention médico-sociale :
Fonctionnement 13 000,00 € - Investissement 25 000,00 €
Recettes prévisionnelles 2 000,00 €.

Strasbourg, le 30/11/18

Le Président,



Frédéric BIERRY